

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2024

**Présents :** Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Valérie BAILLEUX RAMEAU – Rémy DOSSO – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI.

**Absente / excusée:** Amélie FEUVRIER donne pouvoir à Rémy DOSSO – Romaric FOULON

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 Février 2024. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

### **SIVOM – travaux de voirie 2024 et 2025:**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical qui s'est tenue le 16 février 2024.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres, les ETS COLAS pour un montant de 129 822,90 € intégrant la tranche ferme de 98 777,50 €, des variantes optionnelles de 31 045,40 € et une tranche optionnelle de 9 567 €.

La commune de Louesme abandonne la réfection du chemin des Métrus, il est retenu au programme des travaux 2024 :

- La réfection des trottoirs rue de Vanvey pour un montant de 893,40 € HT
- La réfection des trottoirs rue de la Tournelle pour un montant de 1 908,60 € HT
- La réfection de l'empattement VC des Champs gras pour un montant de 13 776,20 € HT

La réalisation de ces travaux est prévue courant avril, une visite de préparation de chantier est fixée au vendredi 05 avril 2024, à 11h15.

Lors de cette réunion, Mme BARLERIN-SIMONOT Magali, responsable des Services Départementaux de Châtillon-sur-seine, informe de la réfection de la couche de roulement sur la RD102M de Louesme à Vanvey et qu'une étude technique sera nécessaire avant d'effectuer des travaux au carrefour entre la RD102- RD996

Travaux 2025 : Les communes sont invitées à transmettre au SIVOM leur programme de travaux à réaliser sur leur commune pour le 01 avril 2024, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération, la liste des communes souhaitant réaliser des travaux sera transmise au Maître d'œuvre le jeudi 04 avril.

Le Conseil Municipal liste les travaux de voirie 2025 comme suit : l'empattement de la VC des Champs Gras (côté Courban) et l'assainissement de la VC des Métrus.

### **Péril - Immeuble sis 14 rue de l'église, cadastré G217 :**

Par la requête, enregistrée le 20 octobre 2023, le maire de la commune de Louesme avait demandé au juge des référés, sur le fondement de l'article R. 556-1 du code de justice administrative, de nommer un expert chargé de constater les désordres de l'immeuble en objet, dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité prévue à l'article L. 511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Le 04 novembre 2023, le Tribunal Administratif de Dijon a rendu son rapport, constatant qu'il y a bien un péril important et imminent et que des travaux d'urgence devaient être effectués par le propriétaire du bâtiment, à savoir :

- Protection et signalisation pour le 17 novembre 2023
- Démolition et raccordement des EP pour le 29 février 2024.

Il est constaté qu'à ce jour aucune démarche n'a été entreprise par le propriétaire.

Il est décidé de prendre un arrêté de mise en sécurité dans lequel, à l'article 2, il sera prévu que faute pour le propriétaire d'avoir exécuté les mesures prescrites dans les délais fixés par le Tribunal Administratif, il sera procédé d'office par la commune et aux frais du propriétaire, ou à ceux de ses ayants droits.

En conséquence, il est décidé d'établir un titre des frais déjà engagés par la commune pour l'expertise et d'adresser le présent arrêté, en lettre simple et recommandé, accompagné du devis de l'entreprise Boureau d'un montant de 3 800,21 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de ce qui est défini ci-dessus.

### **CRAFI BICOLO :**

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 19 février 2024 (vote des comptes administratifs 2023, vote du budget primitif 2024). A ce jour, il reste deux échéances au remboursement du prêt de 289 000€ contracté en 2005. Pour rappel, depuis l'origine, il avait été appelé une participation 0.50 € pour les frais de fonctionnement, mais ceux-ci sont moins élevés, ce qui laisse à penser qu'il resterait environ 25 000 €. Lors de la prochaine réunion, il conviendra de définir de l'orientation budgétaire à donner à cette soultte.

Cette somme serait à répartir entre les communes pour effectuer des travaux sur les chemins ou bien réduire la dernière mensualité des propriétaires.

### **Vote des Comptes Administratifs 2023 :**

Madame Nadine RAIMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et du bois.

Comptes administratifs	Dépenses	Recettes	Résultat 23	Résultat n-1	RAR	R clôture
Fonctionnement Commune	113 619,23	118 494,00	4 874,77	43 186,30	0,00	48 061,07
Fonctionnement Bois	4 585,42	50 474,20	45 888,78	168 962,70	0,00	214 851,48
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>118 204,65</b>	<b>168 968,20</b>	<b>50 763,55</b>	<b>212 149,00</b>	<b>0,00</b>	<b>262 912,55</b>
Investissement Commune	41 490,72	39 860,39	-1 630,33	-12 991,33	0,00	-14 621,66
Investissement Bois	27 152,11	20 948,60	-6 203,51	126,99	0,00	-6 076,52
<b>Total Investissement</b>	<b>68 642,83</b>	<b>60 808,99</b>	<b>- 7 833,84</b>	<b>-21 279,97</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 698,18</b>
<b>Total</b>	<b>186 847,48</b>	<b>229 777,19</b>	<b>42 929,71</b>	<b>199 284.66</b>	<b>0,00</b>	<b>242 214,37</b>

***Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs présentés par Madame Nadine RAIMBERT, le Maire n'ayant pas participé au vote.***

### **Commune : affectation des résultats 2023 :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Vrt Sect Fonct	Résultat 2023	Reste à réaliser	Affectation
Investissement :	-12 991,33 €		- 1 630,33 €	840,00 €	-13 781,66 €
Fonctionnement :	69 277,63 €	26 091,33 €	4 874,77 €		48 061.07 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

**Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 :** 48 061,07 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : 13 781,66 €

**Solde disponible à affecter comme suit :**

Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 34 279,41 €

Total affecté au compte 1068 : 13 781,66 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente affectation des résultats 2023.*

**Forêt : affectation des résultats 2023 :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Forêt

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 22	Vrt Sect Fonct	Résultat 2023	Reste à réaliser	Affectation
Investissement :	126,99 €		-6 203,51 €	0,00 €	- 6 076,52 €
Fonctionnement :	180 035,71 €	11 073,01 €	45 888,78 €		214 851,48 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023** 214 851,48 €

**Affectation obligatoire :**

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : 6 076,52 €

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 208 774,96 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 6 076,52 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente affectation des résultats 2023.*

**Vote du Budget Primitif 2024 :**

Le Maire présente les budgets primitifs 2024 de la Commune de Louesme et de la Forêt.

**Budget Commune :**

Fonctionnement Commune : Dépenses : 165 618 Recettes : 165 618

Investissement Commune : Dépenses : 120 837 Recettes : 120 837

**Budget Forêt :**

Fonctionnement Bois : Dépenses : 68 869 Recettes : 221 411

Investissement Bois : Dépenses : 20 077 Recettes : 20 077

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 présentés par le Maire.*

### **SICECO – Restitution de l’audit énergétique :**

M Romaric FOULON, donne le compte rendu de la restitution de l’audit énergétique qui s’est fait le 05/03/2024 à la Mairie. Pour résumer cette étude, il apparaît qu’en l’état actuel, le système de chauffage est adapté au bâtiment et qu’il ne serait pas pertinent de le remplacer. En effet, vu le faible usage des zones tertiaire (salle des fêtes et mairie), un système qui chauffe rapidement l’espace serait adapté mais il est difficile de trouver un système qui soit plus réactif que les radiateurs propane actuellement en place.

Par contre, 2 priorités sont à retenir pour ce bâtiment :

- Améliorer la ventilation dans la salle communale, l’extension et la mairie en mettant en place des mortaises (entrées d’air) sur les menuiseries existantes et remettant en route la ventilation de manière permanente pour des raisons de sécurité (la combustion du propane se fait à l’intérieur des radiateurs, donc dans le bâtiment).
- Revoir le système de chauffage du logement de manière individuelle (ex : chaudière à granulés). Si des travaux d’isolation sont réalisés, une pompe à chaleur air/eau peut également être envisagée. Il y a une paroi à isoler en priorité qui donne dans le hall du bâtiment.

Il a été évoqué lors de la réunion la réalisation prochaine d’un ravalement de façade du bâtiment. Il est impératif dans ces conditions, de se renseigner sur les possibilités de réaliser une isolation par l’extérieur avec une demande auprès des bâtiments de France (si le bâtiment y est soumis) et auprès d’un artisan pour vérifier la faisabilité technique.

Autre point, afin d’améliorer le confort dans la salle des fêtes, il faudrait envisager la mise en place d’une porte battante coupe-feu (voir auprès des services de secours pour définir les contraintes).

Le Conseil Municipal prend note de toutes ces informations et décide que la commission des bâtiments soit en charge d’étudier et planifier ces différentes pistes, selon leur faisabilité et priorité afin d’en donner un compte rendu lors d’une prochaine réunion

### **Commission des listes électorales :**

Le Maire informe les conseillers Municipaux qu’il convient de renouveler les membres des commissions de contrôle des listes électorales, que le Ministère de l’Intérieur recommande de ne pas laisser un même délégué siéger dans une commission plus de 3 ans. Dans la mesure du possible il convient donc de tenter de trouver de nouveaux volontaires pour siéger à cette commission. Il est rappelé que le délégué de l’administration désigné par le Sous-Préfet ne doit pas forcément être électeur de la commune.

Lors de sa délibération, en date du 25 septembre 2020, il avait été nommé Mme Nadine RAIMBERT en tant que membre du Conseil Municipal, Mme Céline ESPRIT, délégué du Tribunal de Grande Instance ; Mme Christine GARCIA, et M Patrice FOURNIER en tant que suppléant ont été renouvelés en 2022.

Le Conseil Municipal décide de nommer en tant que membre du conseil municipal M. DOSSO Rémy Titulaire et Mme RAIMBERT Nadine suppléante ; propose Mme PIGNALET Angélique, M. BADIER Thierry en tant de membres de la communes et de nommer 6 autres membres dont 3 titulaires et 3 suppléants

### **Commission des bois :**

- Affouages : presque fini
- Nouvel aménagement : date de rencontre en forêt (le 13 ou le 20 avril 2024) à définir.

### **Commission des fêtes et salle communales :**

- Réflexion : contrat de location de la salle :
  - La commission devra se réunir courant juin afin de remettre à plat toutes les conditions de location de la salle (tarif, entretien, matériel, caution,...)

Mme Valerie BAILLEUX RAMEAU fait remarquer que les personnes qui louent la salle ne préviennent les responsables que tardivement, voir le jour même, ce qui n'est pas normal. Il est demandé que les prises de contact pour le rendez-vous de remise des clés et l'état des lieux, puisse se faire au moins 1 semaine avant la date de la location.

### **Commission employé communal :**

- Liste du matériel : un cahier doit être tenu avec la liste de tout le matériel
- Salle communale : divers dysfonctionnements sont remarqués (serrures cassées, trous dans les parois,...), ces travaux devraient pouvoir être réalisés par l'employé communal.

### **Commission urbanisme et bâtiments :**

- Voir les prescriptions du SICECO

### **Logement communal :**

- Changement du poêle à granulés
- à l'étude la modification de la salle de bain : baignoire/douche
- 

### **Informations et questions diverses :**

- 08 mai : messe à 9h30, commémoration à 10h15 au monument
- Dératisation : intervention le mardi 26 mars 2024 aux alentours de 10h00
- 

La séance est levée à 22h30